

## Tarif de l'émolument en matière de naturalisation (du 11 janvier 2022)

---

*Le Conseil communal de la Ville de Fribourg*

Vu :

- le règlement sur le droit de cité communal du 2 juillet 2019 (art. 13),

*arrête le tarif suivant :*

### Naturalisation ordinaire (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> génération)

	min (CHF)	max (CHF)
a) Examen préalable et constitution du dossier communal	100	250
b) Enquête complémentaire effectuée par la commune	100	200
c) Cours d'instruction civique, documentation civique	25	350
d) Audition, procès-verbal et/ou préavis par la Commission communale des naturalisations	100	350
e) Examen et décision du Conseil communal	100	300
f) Transmission du dossier au SAINEC	50	100
g) Montant de base pour les débours (documentation, téléphone, frais postaux, etc.)	20	100
h) Bouclage de la procédure communale		Forfait de CHF 100

i) Examen particulier du dossier (les frais effectifs seront facturés si l'analyse est effectuée par un tiers mandaté)

CHF 100/heure

### Confédérés (y compris fribourgeois)

	min (CHF)	max (CHF)
a) Examen préalable et constitution du dossier communal	100	200
b) Rapport de l'administration générale au Conseil communal	100	200
c) Décision du Conseil communal	100	200
d) Examen particulier du dossier (les frais effectifs seront facturés si l'analyse est effectuée par un tiers mandaté)	CHF 100/heure	

### Réductions (art. 13 al. 6 RDCC)

Etudiants, apprentis, bénéficiaires de prestations complémentaires AVS/AI et de l'aide sociale

Emolument ordinaire X 1/3 (mais au minimum CHF 400)

Le Syndic :

Thierry Steiert

Le Secrétaire de Ville :

David Stulz